



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK **Deuxième session, 60^e législature**

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 19
le jeudi 8 décembre 2022

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

[reportée au jeudi 15 décembre 2022]

- 10, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Steeves.
- 11, *Loi concernant l'hygiène et la sécurité des pêcheurs*. L'hon. M. Holder.
- 13, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs*. L'hon. M. Austin.
- 15, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*. L'hon. M. Holland.
- 19, *Loi sur l'accès des fiduciaires aux biens numériques*. L'hon. M. Flemming, c.r.
- 21, *Loi modifiant la Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé*.
L'hon. M. Fitch.

Débats ajournés

- 3, *Loi concernant les établissements chirurgicaux*. L'hon. M. Fitch.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 16, *Loi n° 2 de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale*. L'hon. M. Allain.
- 18, *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M^{me} Scott-Wallace.
- 22, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*. L'hon. M^{me} Shephard.
- 23, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics*. L'hon. M. Holder
- 25, *Loi concernant la location de locaux d'habitation*. L'hon. M^{me} Green.

COMITÉ PERMANENT DE MODIFICATION DES LOIS

- 24, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales*. L'hon. M^{me} Green.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget de capital, 2023-2024

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

- 2, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*. L'hon. M. Steeves.
- 4, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*. L'hon. M. Carr.
- 5, *Loi sur les personnes disparues*. L'hon. M. Austin.
- 6, *Loi concernant la Loi sur les procurations durables et la Loi sur les testaments*.
L'hon. M. Flemming, c.r.
- 7, *Loi sur la durabilité des terrains boisés privés*. L'hon. M. Holland.
- 8, *Loi modifiant la Loi électorale*. M. McKee.
- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*. L'hon. M. Steeves.
- 12, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. L'hon. M. Holder.
- 14, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation*. L'hon. M^{me} Green.
- 17, *Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence entre partenaires intimes*. L'hon. M. Austin.

20, *Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation*. L'hon. M. Flemming, c.r.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 5 — L'hon. M. G. Savoie. Adoption de la motion le 28 octobre 2022.

Motion 15 — L'hon. M. Steeves. Débat sur la motion le 6 décembre 2022 ; adoption de la motion le 6 décembre 2022.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 18 — M. Ames, appuyé par M^{me} Bockus, proposera, le vendredi 9 décembre 2022, la résolution suivante :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, 12 heures soient imparties aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 16, 18, 22, 23, 24 et 25 rétroactivement au 6 décembre 2022, et que, à l'expiration du délai de 12 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de la Chambre ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption de ces projets de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ces projets de loi franchissent plus d'une étape le jour même ;

que, nonobstant l'expiration du délai de 12 heures, 20 minutes soient imparties, au besoin, à l'étude de ces projets de loi en comité, sur demande du leader parlementaire du gouvernement.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[*sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement*]

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 3 — M^{me} Landry, appuyée par M. Bourque, proposera, le jeudi 3 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, en raison des perturbations scolaires causées par la COVID-19 au cours des deux dernières années, de nombreux parents s'inquiètent du fait que leurs enfants ont pris du retard dans leurs études et leur apprentissage ;

attendu que les deux dernières années ont été stressantes pour les enseignants et les élèves ;

attendu qu'il existe une incertitude quant à la possibilité de nouvelles perturbations de l'enseignement si d'autres éclosions importantes de la COVID-19 se produisent à l'avenir ;

attendu qu'il est nécessaire de s'assurer que les élèves du Nouveau-Brunswick ne prennent pas de retard sur le plan éducatif en raison des perturbations de l'apprentissage ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à évaluer l'incidence des perturbations de l'apprentissage sur l'éducation, à présenter un plan complet et détaillé pour aborder le « rattrapage » en matière d'éducation et à prévoir des ressources suffisantes pour le mettre en oeuvre

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un plan pour faire face à toute

future perturbation de l'apprentissage afin que les élèves ne soient pas désavantagés sur le plan éducatif si cela se reproduit.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 12 — M^{me} Thériault, appuyée par M. Gauvin, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que les commissaires nommés pour entreprendre une révision de la *Loi sur les langues officielles* ont présenté leur rapport au premier ministre le 21 décembre 2021 ;

attendu que, en dépit des demandes faites par l'opposition officielle en avril 2021 et la commissaire aux langues officielles en juin 2021 pour que le premier ministre réponde au rapport, celui-ci ne l'a pas fait ;

attendu que, le 15 novembre 2022, soit près d'un an après le dépôt du rapport, le premier ministre n'y avait toujours pas répondu ;

attendu qu'il a récemment été révélé que le premier ministre avait secrètement nommé l'ancien chef du parti de l'Alliance des gens, un parti anti-bilinguisme, à un comité interne chargé d'examiner la révision de la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que les opinions et les préjugés de l'ancien chef de l'Alliance des gens sont bien connus, à savoir il a demandé l'élimination du poste de commissaire aux langues officielles, demandé la fusion des deux régies de santé, suggéré que les exigences en matière de compétence linguistique dans la fonction publique soient réduites, demandé l'élimination du programme d'immersion en français et exprimé de nombreuses autres opinions contraires à l'esprit et à l'objet de la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que le premier ministre a également exprimé son appui relativement à des politiques qui mineraient la nature du bilinguisme et éroderaient les protections actuellement prévues par la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que l'on craint de plus en plus que le premier ministre et son gouvernement ne prennent bientôt des mesures qui menacent la protection des droits des minorités linguistiques et nuisent à notre statut de seule province officiellement bilingue du Canada ;

attendu qu'il y a une condamnation généralisée des actions du premier ministre quant à la nomination du député de Fredericton-Grand Lake au comité interne du gouvernement chargé de décider s'il y a lieu de modifier la *Loi sur les langues officielles*, à l'annonce de son intention d'éliminer le programme d'immersion en français sans données pour appuyer sa décision et aux autres changements envisagés qui concernent les langues officielles et constitueraient un recul pour la province ;

attendu que les parlementaires devraient avoir l'occasion de discuter de l'importance de la *Loi sur les langues officielles* et des dangers de prendre des mesures pour la miner et de mettre en oeuvre des politiques qui en feraient autant ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir immédiatement une réponse au rapport sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne proposer aucun changement qui diminuerait les droits et les protections accordés aux gens du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

27, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. M. Coon.

26, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*. M. Arseneau.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 4 — M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 3 novembre 2022, la résolution suivante :

que l'Assemblée législative reconnaisse que la fracturation hydraulique et la combustion du gaz naturel libèrent des gaz dans l'air, principalement du dioxyde de carbone et du méthane, ce qui aggrave la crise climatique.

Motion 6 — M. K. Chiasson, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 10 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a annulé le Programme des droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne, qui permettaient à de nombreux étudiants de s'inscrire dans un établissement postsecondaire ;
 attendu que la province a décidé d'annuler le programme Connexion NB-AE, qui aidait les étudiants à payer leur nourriture et leur logement pendant qu'ils poursuivaient leurs études ;
 attendu que le programme présenté par le gouvernement pour l'allègement des intérêts sur la portion provinciale des prêts étudiants ne favorise pas l'accès à l'éducation postsecondaire ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter un programme d'aide complet pour appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire.

Motion 9 — M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont de la difficulté à composer avec une crise grandissante liée à l'abordabilité, pendant laquelle le prix de biens essentiels, notamment le logement, les provisions, le mazout et l'essence, a monté en flèche ;
 attendu que, au cours des neuf premiers mois de 2022, la Compagnie Pétrolière Impériale, CNR, Cenovus et Suncor ont annoncé des profits combinés de près de 30 milliards de dollars, soit le triple de leurs profits enregistrés au cours de la même période en 2021 ;
 attendu que, selon Bloomberg, la valeur nette patrimoniale d'Arthur Irving, président du conseil d'administration de Irving Oil, a augmenté de 1,16 milliard de dollars en 2022 ;
 attendu que, tandis que les profits des compagnies pétrolières et gazières augmentent de façon exponentielle, la population paie le prix fort pour faire le plein d'essence et de mazout ;
 attendu que, en réaction à la crise, d'autres pays, notamment des pays de l'Union européenne et le Royaume-Uni, ont instauré le prélèvement d'impôts sur les bénéfices exceptionnels, tandis que les États-Unis envisagent de le faire ;
 attendu que, en septembre, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a appelé les dirigeants mondiaux à imposer l'industrie des combustibles fossiles, qui « profite de centaines de milliards de dollars de subventions et de bénéfices exceptionnels, alors que le budget des ménages se réduit et que notre planète brûle » ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre provincial à demander au premier ministre du pays d'établir un impôt sur les bénéfices exceptionnels des pétrolières au Canada, dont les recettes seraient redonnées aux gens du Canada qui en ont le plus besoin.

Motion 10 — M^{me} Thériault, appuyée par M. Mallet, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu qu'il n'y a pas au Nouveau-Brunswick de calendrier parlementaire fixe des jours de séance ;

attendu qu'un calendrier parlementaire fixe présente de nombreux avantages pour la population et les parlementaires, notamment en ce qui concerne la prévisibilité, la planification logistique et une Assemblée législative plus favorable à la vie de famille ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative ordonne au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée d'examiner les options relatives à un calendrier parlementaire fixe et de présenter des recommandations à l'Assemblée législative dans un délai de deux mois.

Motion 11 — M. McKee, appuyé par M. Bourque, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, dans la province, de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de leur difficulté et de celle des membres de leur famille à obtenir des services de santé cruciaux en temps opportun ;

attendu qu'il est largement reconnu qu'une grave pénurie de professionnels de la santé et de travailleurs de soutien en santé a plongé le système de santé du Nouveau-Brunswick dans une situation de crise ;

attendu que le défi doit être considéré comme une priorité absolue à laquelle nous devons nous attaquer sans tarder ;

attendu que de nombreux travailleurs de la santé de première ligne et organismes professionnels de la santé ont offert leurs idées et leurs conseils sur la meilleure façon de relever les défis dans notre système de santé ;

attendu qu'il est dans l'intérêt de tous de tenir compte des conseils et d'aller de l'avant avec un plan d'action exhaustif en matière de santé ;

attendu que la chef libérale, Susan Holt, a présenté un plan pour améliorer la prestation des soins de santé et s'attaquer à notre crise dans ce domaine ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre les mesures suivantes :

1. relever les défis qui ont mené à la réduction et à la fermeture des services d'urgences par l'établissement de centres de soins multidisciplinaires dotés d'une équipe mixte de professionnels de la santé, fournir des fonds supplémentaires pour les soins communautaires après les heures de travail et pour la formation et le recrutement de professionnels paramédicaux,
2. traiter les travailleurs de la santé avec respect, offrir des salaires compétitifs, créer des incitatifs pour le maintien en poste et l'attraction des professionnels de la santé et assurer un milieu de travail positif qui tient compte de l'équilibre travail-vie personnelle,
3. élaborer une stratégie de recrutement énergique et ciblée qui vise les nouveaux diplômés et leur promet un emploi permanent à temps plein, offrir un allègement ciblé des frais de scolarité et des incitatifs à la formation pour les personnes qui commencent un programme d'études visant à combler les pénuries de main-d'oeuvre dans le secteur de la santé,
4. collaborer avec les établissements de formation postsecondaire et les associations professionnelles pour offrir de meilleures possibilités de formation et des programmes de recrutement efficaces,

5. travailler en tandem avec les collectivités à des stratégies et à des programmes de recrutement dans le domaine de la santé,
6. créer un bureau de recrutement du personnel de santé axé sur les résultats, ayant une orientation précise et des objectifs ciblés et assurant une reddition de comptes.

Amendement proposé par l'hon. M. Fitch, appuyé par l'hon. M. Crossman :
que la motion 11 soit amendée par la suppression, dans le paragraphe de la résolution, des mots « exhorte le gouvernement à prendre » et leur remplacement par « souligne que le gouvernement et les régies régionales de la santé ont pris ».

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 13 — M. LePage, appuyé par M. C. Chiasson, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que la *Loi sur les langues officielles* a été adoptée au Nouveau-Brunswick en 1969, avant même que le Canada n'ait adopté une loi sur les langues officielles ;
 attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada ;
 attendu que la Chambre des communes et le Sénat du Canada ont tous deux un comité permanent des langues officielles ;
 attendu que la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick contient une exigence selon laquelle elle doit être révisée tous les 10 ans ;
 attendu que le gouvernement a reçu le Rapport de la Révision 2021 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que l'opposition officielle accepte toutes les recommandations formulées dans le rapport des commissaires ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir un ministère des langues officielles.

Motion 14 — M. C. Chiasson, appuyé par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que chaque parlementaire à l'Assemblée législative devrait avoir la possibilité de participer pleinement aux travaux de l'Assemblée législative ;
 attendu que les organes parlementaires, y compris l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, se sont adaptés à la réalité de la pandémie de COVID-19 et ont modifié les règles de participation des parlementaires aux travaux parlementaires et législatifs et ont adopté l'utilisation de technologies permettant la participation virtuelle ;
 attendu que, une fois l'arrêté d'urgence levé, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a éliminé la possibilité pour les parlementaires de participer aux travaux de l'Assemblée législative au moyen de technologies virtuelles ;
 attendu que, dans certaines circonstances, il y a de nombreuses raisons impérieuses de permettre la participation à distance au moyen de technologies, notamment en raison des risques liés aux déplacements sur de longues distances par mauvais temps, de la maladie et des difficultés avec lesquelles sont aux prises des mères ayant un nouveau-né et des principaux fournisseurs de soins ayant des enfants qui ont besoin de services de garderie, lesquels ne sont peut-être pas disponibles à l'extérieur du foyer familial ;
 attendu que les femmes sont sous-représentées en politique et que le manque d'options pour participer aux travaux de l'Assemblée législative, notamment par voie virtuelle, peut constituer un obstacle à cet égard et décourager les femmes de se porter candidates à l'Assemblée législative, laquelle n'est pas considérée comme une institution « favorable à la famille » ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative ordonne au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée d'envisager de proposer des modifications du Règlement qui permettraient la participation aux travaux de l'Assemblée législative au moyen de technologies virtuelles et de présenter à l'Assemblée législative dans un délai de deux mois un rapport assorti de recommandations sur les modifications.

Motion 17 — M. Coon, appuyé par M. Arseneau, proposera, le jeudi 1^{er} décembre 2022, la résolution suivante :

attendu que l'organisme sans but lucratif Canadians for Tax Fairness a constaté que, alors que des gens du Canada croulaient sous le poids de l'augmentation du coût de la vie, 123 des plus grandes sociétés du Canada ont évité en 2021 de payer 30 milliards de dollars en impôts ;

attendu que, en 2016, selon la base de données de Statistique Canada intitulée Liens de parenté entre sociétés, les compagnies Irving au Nouveau-Brunswick étaient détenues par huit sociétés de portefeuille extraterritoriales situées aux Bermudes, un paradis fiscal notoire où le taux d'imposition sur le revenu des sociétés est de 0 % ;

attendu que, selon les « Paradise Papers », des documents examinés par CBC News et Radio-Canada qui avaient fait l'objet d'une fuite, la famille Irving avait créé à l'étranger au moins cinq sociétés de portefeuille précédemment inconnues, qui n'ont jamais figuré dans la base de données fédérale de Statistique Canada et, pendant plus de quatre décennies, ont permis à la famille de transférer du Canada au paradis fiscal aux Bermudes des millions de dollars en profits ;

attendu que la famille Irving continue à éviter de payer des impôts au Nouveau-Brunswick même si ses compagnies obtiennent annuellement beaucoup de subventions et de subsides des gouvernements provincial et fédéral ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick essuie des pertes de millions de dollars en recettes fiscales lorsque des compagnies ont recours à l'évitement fiscal et à l'évasion fiscale à l'étranger ;

attendu que, en avril 2019, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor a répondu, à l'Assemblée législative, qu'il ne savait pas combien de recettes fiscales sont perdues en raison des paradis fiscaux situés aux Bermudes auxquels ont recours les Irving et qu'il n'a pas été en mesure de fournir une liste des entreprises se servant de paradis fiscaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'octroi de toute aide financière aux compagnies qui sont réputées avoir recours aux paradis fiscaux afin d'éviter de payer de l'impôt sur le revenu au Nouveau-Brunswick ou au Canada et que l'Assemblée législative constitue un nouveau comité permanent ayant comme mandat de convoquer des témoins et de demander la production de documents et de dossiers en vue d'enquêter sur les compagnies qui évitent ou éludent le paiement d'impôts au Nouveau-Brunswick.

Motion 19 — M. McKee, appuyé par M. Legacy, proposera, le jeudi 15 décembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, à la fin du mois de novembre 2021, 609 décès dus à la COVID-19 avaient été enregistrés au Nouveau-Brunswick et que d'autres décès sont signalés chaque semaine ;

attendu que, en plus de la COVID-19, les infections par le virus respiratoire syncytial au Nouveau-Brunswick ont augmenté de 800 % par rapport à l'année précédente ;

attendu que, contrairement à ce qui se passe dans certaines autres provinces, les infections par le VRS ne font pas l'objet d'une surveillance ni d'avis au public en tant que maladie à déclaration obligatoire au titre de la *Loi sur la santé publique* ;

attendu qu'il est dans l'intérêt supérieur du public que soient fournis des renseignements à jour et des conseils au public sur les infections virales et les meilleurs moyens de prévenir les infections généralisées ;

attendu qu'il ne semble pas y avoir de critères établis qui dicteraient quand le suivi et le signalement des virus et d'autres maladies devraient avoir lieu ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à modifier la *Loi sur la santé publique* et ses règlements afin d'inclure le VRS comme maladie à déclaration obligatoire,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que le bureau de la Santé publique fournisse régulièrement des mises à jour publiques, des conseils et des recommandations pour assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et publie une stratégie globale de santé publique pour prévenir et réduire l'escalade des infections virales

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que le bureau de la Santé publique adopte des politiques et des protocoles précis pour déterminer quand un virus ou d'autres maladies graves doivent faire l'objet d'un suivi, d'une déclaration et d'un avis au public.

Motion 20 — M. Bourque, appuyé par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 15 décembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, selon Statistique Canada, en 2021, les augmentations de loyer au Nouveau-Brunswick étaient les plus élevées du Canada ;

attendu que 36 % des gens du Nouveau-Brunswick vivent actuellement dans un logement inabordable ;

attendu que, en 2021, le taux d'inoccupation des logements a chuté et est passé de 3,1 % à 1,7 ;

attendu que le gouvernement a refusé de renouveler le plafond sur l'augmentation des loyers, ce qui entraînera probablement de nombreuses augmentations importantes des loyers et une augmentation du nombre de personnes du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas accès à un logement abordable ;

attendu que plus de 8 100 ménages sont sur une liste d'attente pour un logement public ;

attendu que le manque de logements abordables constitue une crise immédiate qui doit être traitée de manière urgente ;

attendu qu'un grand nombre d'organismes sans but lucratif, de municipalités et de coopératives manifestent un intérêt quant à l'établissement de partenariats avec le gouvernement pour aider à résoudre la crise du logement ;

attendu que des leaders communautaires préoccupés, comme Marcel LeBrun, font leur part en proposant des solutions novatrices comme le projet de logements minuscules 12Neighbours ;

attendu que d'autres administrations se sont tournées vers des solutions novatrices comme les innovations en matière de conception, l'augmentation du rendement des bâtiments, la construction modulaire et les fiducies foncières communautaires ;

attendu que de nombreuses autres solutions novatrices en matière de logement devraient être envisagées pour encourager et soutenir le développement de logements abordables, y compris des incitatifs fiscaux améliorés et ciblés, l'élimination des obstacles réglementaires et la réduction des formalités administratives liées aux permis et aux approbations ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer immédiatement une stratégie de logement abordable qui examinera des solutions de logement novatrices, des partenariats communautaires, des incitatifs et d'autres idées créatives pour aider à relever le défi important que représente le manque de logements abordables.

Motion 21 — M. LePage, appuyé par M. Legacy, proposera, le jeudi 15 décembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, dans le Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, volume 2, audit de performance 2022, des problèmes importants ont été cernés en ce qui concerne la surveillance et la gestion du Fonds en fiducie pour l'environnement ;

attendu que, du fait des problèmes, le vérificateur général a formulé plusieurs recommandations à l'intention du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux concernant la clarification des rôles et des responsabilités, la nécessité d'améliorer la planification, l'évaluation des projets et du rendement, la prise de décision fondée sur des éléments probants et la production de rapports ;

attendu que les recommandations visaient à améliorer la gestion, la reddition de comptes et la transparence au sein du ministère en ce qui concerne le Fonds en fiducie pour l'environnement ;

attendu que, dans sa réponse aux recommandations du vérificateur général, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a indiqué qu'il ne ferait qu'envisager de mettre en oeuvre les recommandations relatives au résumé et aux rapports pour tous les projets financés par le Fonds en fiducie pour l'environnement et à l'élargissement des rapports pour inclure des renseignements géographiques sur les projets soutenus ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que toutes les recommandations du vérificateur général relatives au Fonds en fiducie pour l'environnement soient mises en oeuvre.

Motion 22 — M. K. Chiasson, appuyé par M. C. Chiasson, proposera, le jeudi 15 décembre 2022, la résolution suivante :

attendu que des gouvernements dans le monde entier sont aux prises avec la réalité des changements climatiques et la nécessité d'envisager un changement transformateur pour faire face à leurs effets environnementaux, économiques et sociaux ;

attendu que l'élaboration d'une politique énergétique claire est cruciale pour examiner des questions clés comme le développement énergétique, la conservation de l'énergie et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick prend des décisions incohérentes en matière de développement énergétique sans bénéficier d'un plan énergétique complet qui devrait servir de guide pour la prise de décisions stratégiques axées sur un avenir durable ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer immédiatement une politique stratégique en matière d'énergie qui porte sur l'énergie verte, les énergies renouvelables, la réduction des gaz à effet de serre, l'atténuation des changements climatiques et l'efficacité énergétique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en suspens toutes les décisions majeures de développement énergétique liées aux combustibles fossiles jusqu'à ce que la politique soit élaborée et qu'elles puissent être évaluées correctement dans le contexte de la politique.

Motions réglées

Motion 1 — M^{me} Landry. Débat sur la motion le 3 novembre 2022 ; rejet de la motion le 3 novembre 2022.

Motion 2 — M. Bourque. Débat sur la motion le 24 novembre 2022 ; rejet de la motion le 24 novembre 2022.

Motion 7 — M. Legacy. Débat sur la motion le 17 novembre 2022 ; rejet de la motion le 17 novembre 2022.

Motion 8 — M. Coon. Retrait de la motion le 17 novembre 2022.

Motion 16 — M. Coon. Retrait de la motion le 24 novembre 2022.

PÉTITIONS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1, M. LeBlanc — présentée le 28 octobre 2022. | (Réponse, le 16 novembre 2022) |
| 2, M. Coon — présentée le 1 ^{er} novembre 2022. | (Réponse, le 7 décembre 2022) |
| 3, M. Arseneau — présentée le 2 novembre 2022. | (Réponse, le 7 décembre 2022) |
| 4, M. Arseneault — présentée le 3 novembre 2022. | |
| 5, M ^{me} Mitton — présentée le 3 novembre 2022. | (Réponse, le 7 décembre 2022) |
| 6, M. LePage — présentée le 3 novembre 2022. | |
| 7, M ^{me} Mitton — présentée le 15 novembre 2022. | (Réponse, le 7 décembre 2022) |
| 8, M. Arseneau — présentée le 15 novembre 2022. | (Réponse, le 5 décembre 2022) |
| 9, M. Coon — présentée le 16 novembre 2022. | (Réponse, le 7 décembre 2022) |

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique

- premier rapport déposé le 15 novembre 2022.
- deuxième rapport déposé le 23 novembre 2022.
- troisième rapport déposé le 24 novembre 2022.
- quatrième rapport déposé le 6 décembre 2022.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt au bureau du greffier

Rapport annuel 2021-2022, ministère des Affaires autochtones
— déposé le 7 décembre 2022.

Rapport annuel 2021-2022, ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
— déposé le 7 décembre 2022.

Rapport annuel 2019-2020, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick
— déposé le 7 décembre 2022.

Rapport annuel 2020-2021, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick
— déposé le 7 décembre 2022.

QUESTIONS ÉCRITES (Voir annexe A)

Shayne Davies,
greffier de l'Assemblée législative

ANNEXE A

QUESTIONS ÉCRITES

Question 1 de M^{me} Mitton

(Réponse, le 5 décembre 2022)